

COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

RAPPORT ANNUEL 2024

Comité de suivi n° 5
Nicolet-Yamaska



Janvier 2025

Renseignements généraux

Titulaire des licences

Nom légal de l'entreprise	:	Questerre Energy Corporation
Numéro de l'entreprise du Québec (NEQ)	:	1165224594
Début et fin de l'exercice financier	:	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
Pour renseignements additionnels	:	Valerie Wade, analyste principale des contrats fonciers

Regroupement des licences

Modification(s) à signaler	:	Non
-----------------------------------	---	-----

Rapport annuel

Période visée	:	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
Adresse Internet de publication du rapport réservé aux activités du Comité (section publique)	:	http://comite-suivi-questerre.ca/

Membres du comité (ordre alphabétique)

M. David Bernard

Directeur du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

M. Pierre Bourassa

Conseiller municipal de La Visitation-de-Yamaska

M. Sylvain Laplante

Citoyen

M^{me} Alyson Michaud

Directrice générale adjointe de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec

M^{me} Chantal Tardif

Directrice générale de la MRC de Nicolet-Yamaska

Claims et puits sur le territoire couvert par le comité

Licences n^{os}	Puits n^o
2005PG794	
2008PG970	
2008PG971	A261 (La Visitation)

Résumé des activités

Réunion annuelle

Le comité de suivi s'est réuni à une (1) seule reprise, soit le 3 décembre 2024. La rencontre a été tenue en mode virtuel sur la plateforme Teams et deux (2) des cinq (5) membres y ont assisté.

L'objectif de la réunion était de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les activités sur le puits et en abordant les nouvelles étapes du projet.

M. David Boudeweel-Lefebvre a souhaité la bienvenue aux participants et expliqué le déroulement de la réunion.

Le président de Questerre, M. Michael Binnion, a prononcé une brève allocution au cours de laquelle il a abordé entre autres la vision de la compagnie et sa volonté de réduire les émissions de GES sur les plans de la production et de la consommation de gaz naturel, et ce, en adéquation avec le principe « zéro émission nette ». Il a également évoqué la possibilité d'un versement de certaines redevances liées à des droits de propriété ancestraux, tout en mentionnant que cette question était à l'étude.

Les points ci-dessous ont été abordés au cours de la réunion :

- rappel des activités, de la mission et de la vision de Questerre;
- retour sur les règlements du Québec et les modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*;
- localisation des licences (*claims*) et du puits sur le territoire couvert par le comité;
- rappel des mesures d'entretien et de surveillance du site;
- rappel des mesures de sécurisation du site et des puits;
- rappel de tous les travaux réalisés sur les puits;
- résumé des activités du comité.

La présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*) et le compte rendu de cette rencontre ont été déposés dans le site web créé pour le comité, et ce, conformément à la loi. Ces documents sont publics.

Dépenses

DÉPENSES	COÛTS
Maintenance du site web	16,20 \$
Honoraires du consultant	9 525,00 \$
TOTAL	9 541,20 \$